

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 janvier 2020

DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE ET APPELS FRAUDULEUX - (N° 1724)

AMENDEMENT

N ° CE12

présenté par
M. Cazenove

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.